

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2016**

L'an deux mil seize le 29 mars 2016 à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 12
Membres ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 16/03/2016
Date de l'affichage : 16/03/2016

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Olivier LABROUSSE, Francine EUDELIN, Pascal MENTH, Régis DALAS, Jean-Claude DESPLANTES, Nadège JARDEAUX, Jocelyne CONSCIENCE, Sandrine DECAMP, Michel ROIGNONT

Procurator(s) :

Etai (ent) absent (s) : Sylviane POTOT

Secrétaire : Françoise RUINET

27/2016 Compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,

2°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres présents du conseil municipal, déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, M. Jean-Christophe Bouin visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

28/2016 Compte Administratif BP 2015

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 631 357.50 €

Recettes 1 792 985.01€

Excédents 2014 : 316 900.94 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 478 528.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 651 922.33 €

Recettes 742 788.51 €

Déficit 2014 : 166 912.94 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : -76 046.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget général

29/2016 Compte Administratif Salle polyvalente

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet,

1° adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par

M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 36 427.53 €

Recettes : 39 380.78 €

Excédents 2014 : 21 485.75 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 24 439.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget salle polyvalente

30/2016 Compte Administratif Assainissement

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 94 297.61 €

Recettes 145 472.90 €

Excédents 2014 : 186 451.07 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 237 626.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 234 353.11€

Recettes 272 191.03 €

Excédent 2014 : 359 352.79 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 397 190.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget assainissement

31/2016 Compte Administratif Chaufferie bois

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 23 736.19€

Recettes 34 302.41 €

Déficit 2014 : 12 984.87 €

RESULTAT DE CLOTURE 2015 : - 2 418.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 345 722. 67 €

Recettes 279 075.21 €

Excédent 2014 : 93 712.52 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 27 065.06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget Chaufferie Bois

32/2016 Compte Administratif Les Abeilles

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 664 893.16 €

Recettes 731 376.49 €

Excédents 2014 : 60 699.92€

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 127 183.25 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 664 543.16 €

Recettes 726 811.39 €

Déficit 2014 : 126 767.08 €

Résultat clôture 2015 : - 64 498.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2015 du budget Les Abeilles

33/2016 Compte Administratif ZA Brenne

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 102 630.31€

Recettes 181 980.00 €

Excédents 2014 : 111 162.91 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 190 512.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 102 629.91€

Recettes 102 629.91 €

Déficit 2014 0€

Résultat de clôture 2015 : 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2015 du budget Hauts de Sombernon et ZA de La Brenne

34/2016 Compte Administratif La Chaumone

Le maire a été remplacé et ne participe pas au vote du compte-administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise Ruinet, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Rémy Garrot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 145 336.18 €

Recettes 145 335.51 €

Excédents 2014 : 145 099.41 €

EXCEDENT DE CLOTURE 2015 : 145 098.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 145 335.51 €

Recettes 143 512.01 €

Déficit 2014 143 512.01 €

Résultat de clôture 2015 : - 145 335.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2015 du budget La Chaumone

35/2016 Budget principal 2016

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 « BUDGET GENERAL » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 044 536.76 €

Recettes : 2 044 536.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 319 567.13 €

Recettes : 1 319 567.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016– « BUDGET GENERAL »

36/2016 BP Assainissement

Le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 « ASSAINISSEMENT » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 391 126.36€

Recettes : 391 126.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 772 190.71 €

Recettes : 772 190.71 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016– « ASSAINISSEMENT »

37/2016 BP Salle polyvalente

Le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 « SALLE POLYVALENTE » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 57 700 €

Recettes : 57 700€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016 – « SALLE POLYVALENTE »

38/2016 BP Chaufferie Bois

Le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 « Chaufferie Bois » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 51 018.65 €

Recettes : 51 018.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 249 384.60 €

Recettes : 249 384.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016 – « Chaufferie Bois »

39/2016 BP La Chaumone

Le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 «ZA LA CHAUMONE » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 145 345.51 €

Recettes : 189 098.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 145 335.41 €

Recettes : 145 335.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016 – « ZA LA CHAUMONE »

40/2016 BP Les Abeilles

Le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 « LES ABEILLES » qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 807 452.87€

Recettes : 807 452.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 836 905.25 €

Recettes : 836 905.25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2016 – « LES ABEILLES »

41/2016 Taux des taxes 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions, DECIDE d'augmenter le taux des taxes comme suit pour 2016 :

- taxe d'habitation 4.87 %
- taxe sur le foncier bâti 12.82 %
- taxe sur le foncier non bâti 28.94 %

42/2016 Affectation résultat BP 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE -	
Résultat de fonctionnement	
<u>A</u> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	161 627,51 €
<u>B</u> <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	316 900,94 €
excédent budgets annexes	190 512,60
C Résultat à affecter	
= A+B (HORS RESTES à	669 041,05 €

réaliser) (si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-76 046,76 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> <u>Dépenses RAR</u> <u>Recettes RAR</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	207 890,00 € 53 962,00 € -153 928,00 €
Besoin de financement F	=D+E -229 974,76 €
AFFECTATION = C	=G+H
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	-343 974,76 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	325 066,29 €

43/2016 **Dissolution Budget Haut de Sombornon**

Le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux concernant la ZA de la Brenne sont terminés et qu'il n'y en aura plus dans l'avenir. Les terrains étant aussi tous vendus,

Il y a donc lieu de clôturer le budget correspondant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la clôture et à la dissolution du budget lotissement les hauts de Sombornon ZA de la Brenne

DECIDE de reprendre à l'actif et au passif du budget général les soldes des comptes

AUTORISE le maire à faire émettre les titres et mandats correspondants aux opérations financières et à signer tous documents relatifs à cette clôture.

44/2016 **Subvention budgets annexes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le budget principal subventionnera les budgets annexes 2016 comme suit

CCAS : 95.35 €

Salle Polyvalente : 23 261.00€

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier

AUTORISE le maire à faire émettre les mandats et titres correspondants

45/2016 Projet construction local commercial

Le maire explique au conseil municipal que pour relancer l'activité économique du centre bourg de Sombernon, il serait judicieux de réaliser un local commercial destiné à recevoir une activité commerciale de proximité comme il a été déjà réalisé par la commune pour la boulangerie qui se situe en face la mairie. Ce projet serait situé à côté du commerce existant en face la mairie et donc au centre du village.

Ce projet s'inscrit dans le but de dynamiser le centre du village dépourvu de commerces de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de réaliser le projet présenté par le maire pour un estimatif de 280 670 € HT,

AUTORISE le maire à demander les aides financières au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au conseil départemental de Côte d'or au titre de l'immobilier commercial,

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par la Préfecture,

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été présenté,

PRECISE que ce projet ne fera pas l'objet d'un commencement avant la réception d'un accusé de réception de dossier complet.

46/2016 Projet création local sous mairie

Le maire explique au conseil municipal que la réhabilitation d'une pièce au sous-sol de la mairie est envisagée afin de créer un espace de rencontres associatifs ou pas et un lieu de réunion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de réaliser le projet présenté par le Maire pour un montant estimatif de 37 000 € HT,

AUTORISE le maire à demander les aides financières au titre du fonds de soutien à l'investissement public local,

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par la préfecture

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été présenté,

PRECISE que ce projet ne fera pas l'objet d'un commencement avant la délivrance d'un accusé réception de dossier complet

CONFIRME que les crédits pour ce projet sont inscrits au budget principal 2016.

47/2016 Maitre d'œuvre construction local commercial

Vu la nécessité de nous faire accompagner pour la préparation et le suivi des travaux de construction d'un local commercial,

Vu la consultation pour la réalisation de cette tâche, soit la maîtrise d'œuvre pour les travaux correspondants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis d'honoraires de Delphine Clognier, architecte pour un montant de 10 % du montant des travaux HT soit 25 000 € HT maximum offre économiquement la plus avantageuse,

AUTORISE le maire à signer le contrat avec Delphine Clognier et tout document se rapportant au dossier ainsi que les contrats avec les sous-traitants joint au contrat de maîtrise d'œuvre.

48/2016 Devis SICECO Radars + Lampes

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

- Changement de 3 ballons fluo : 763.90 €
- Déplacement radars : 1 172.50 €

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à :

- Remplacement ballons fluo : 1 908.40 € ; la contribution de la commune est évaluée à 763.90€
- Déplacement radars : 1 172.50 € pris en charge en totalité par la commune.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement à l'article 204158 dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEMANDE au SICECO la réalisation des travaux exposés ci-dessus
- ACCEPTTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO
- DECIDE d'amortir ces travaux en une fois.

49/2016 Subvention association E.V.A

Vu la délibération en date du 27/11/2013 attribuant une aide à l'association EVA concernant le projet d'installer une sculpture à Somberton symbolisant le tracé de la voie romaine Somberton-Alésia.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'ACCEPTTER d'aider l'association "Essor des vallées de l'Ouche" pour un montant de 2 500€ par le biais d'une subvention

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à verser l'aide à l'article 6574.

50/2016 Durée amortissement budget Chaufferie Bois

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, monsieur le maire (*ou président*) précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

En conclusion, pour les autres immobilisations, monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes pour le budget chaufferie bois :

- Amortissement des biens et travaux : 30 ans
- Amortissement des subventions reçues : 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d'aide de Mathieu Lamy : passage du BAFA : Réponse négative du conseil : La commune n'aide pas ce type de projet : Il est demandé à M. Lamy de faire une demande au CCAS.

Fait à Sombornon,
Le 07/03/2016

Le maire,
Rémy Garrot